

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 24 octobre 2025 à 18h30.

Membres en exercice : 10

Présents : BERTRAND Christine, de BOISGELIN Bernard, GEOFFROY Sébastien, HOUBEN Régine, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, PINATEL Stéphane

Absents ayant donné pouvoir : Mireille AUBREGAT à Bernard PEGLION – Philippe RAYNOIRD-THAL à Pascal KINZIGER

Arrivée de Madame AUBREGAT à partir du point 4.

Votants : 10

Secrétaire de séance : NARDELLA Chrystel,

Date de convocation : 20 octobre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL :	Examine les questions suivantes :
1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2025.	

2 Finances/ Projets :

a Convention CAUE/Mairie : pour le projet de réhabilitation de la cour de mairie. Contribution forfaitaire de 1 800 €. Approbation.

b Point sur les travaux en cours :

Espace tri-sélectif Rue Majouralo : mise en place de nouveaux conteneurs enterrés, prise en charge financière à 100% par la CCPV.

La fibre sera prochainement opérationnelle « côté sud » de la commune, des poteaux ont été changés Chemin du Claux du Roi, et des nouveaux boîtiers installés à différents postes du village.

Suite à une fuite sur le réseau potable, une réparation en urgence a été faite par le fermier au Pont de Fontette en juin dernier. Des travaux sont à prévoir pour une réparation pérenne de la canalisation (environ 15 mètres). Premier devis du fermier : 30 000 €.

Les travaux d'aménagement du parking et stade multisport arrivent à terme. Réception prévisionnelle au 31 octobre 2025. Des modifications d'implantation ont été apportées au poste tri-sélectif, pour sauvegarder la totalité des arbres.

c Décision modificative à apporter au budget Assainissement, concernant les écritures comptables des amortissements (en dépenses et en recettes). Approbation.

3 Intercommunalité :

a Suite aux travaux réalisés par la CCPV sur les pistes DFCI (Puits d'Agnier et puits de campagne), une servitude doit être créée par la commune au profit de la CCPV afin d'assurer l'entretien des pistes et leur sécurité, comme dans les autres communes de la CCPV. Approbation. Les travaux ont été financés par le Département, la Région et des fonds Européens.

4 Personnel :

a Mise à place du Compte Epargne Temps à compter du 1^{er} janvier 2026. Approbation.

b Création de deux postes d'agent de maîtrise : Un à temps plein et Un au 28h/35eme. Approbation.

c Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel au 28h/35eme pour faire face à un besoin occasionnel : Mm Augier. Durée : environ 1 mois. Approbation. (absence de Mm Dauphin).

d Convention de mise à disposition à titre gracieux du personnel technique auprès du SIVOM des Pallières pour 4h/mois. Approbation. (Les trois communes membres prenant la même convention).

e Convention de mutualisation de la Police Rurale avec Esparron de Pallières. Approbation. Permettra la mise en place d'une convention de coordination avec la gendarmerie.

f Mise en place obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 d'une participation employeur pour la complémentaire santé. Montant de base de la participation : 15 € par mois pour les agents à temps plein, à proratiser pour les agents à temps non complet. Approbation.

g Maintien de l'occupation du poste à 90% pour Mm Dauphin à compter du 1^{er} janvier 2026. Approbation.

5 Cercle du Progrès :

a Point sur la Convention Administrative d'Exploitation. Suite aux réunions de la commission des 22 août et 29 septembre, le Conseil Municipal souhaite que le cahier des charges soit davantage pris en compte dans l'exploitation du service et que les améliorations présentées au gérant soient mises en œuvre.

6 Questions diverses :

a Une aide exceptionnelle de 250 € a été accordée par le CCAS pour le paiement d'une case dans le cimetière communal.

b Le propriétaire de la parcelle B 455, située en zone agricole, demande qu'une modification du PLU soit effectuée afin de la rendre constructible. Compte tenu de l'importance d'une telle démarche et de son coût, le Conseil se prononcera sur une éventuelle procédure de modification lorsque d'autres sujets de changement d'urbanisme se manifesteront.

c Une remarque est émise sur le réceptacle du réseau pluvial qui est obstrué à cause des travaux effectués à la citerne du château. L'écoulement des eaux occasionne des désordres jusqu'à la Rue du Bosso.

d Madame la Sous-Préfète de Brignoles viendra en visite à St Martin le 09 décembre après-midi.

e Des réparations sont à prévoir aux escaliers de la Rue du Tingoulié (absences de galets).

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 20h50.



Saint-Martin
de Pallières
Le Maire
B. de BOISGELIN